

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



Rhône

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FÉVRIER 2020**

Nbre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 17

Convocation du 5 février 2020.

L'an deux mil vingt, le 10 février à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.

Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Olivier CHAMBE, Bernard CHIRAT, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Karine BOUCHET (Pouvoir donné à Sylvie DESBOURDELLE), Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Isabelle SALFATI (Pouvoir donné à Maurice REY), Baptiste GAUDELUS (Pouvoir donné à Bernard CHIRAT), Bruno BIGOURDAN (Pouvoir donné à Paul ROSSI).

Absents : Gilbert CHAISE, Michel SAULT

**2020-6/ DÉLIBÉRATION ACCEPTANT LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2018  
RÉPARTITION 2019**

**Rapporteur : M.ROUZAUD**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la procédure de répartition des amendes de police mise en place par le Conseil Départemental,

VU la délibération du 8 avril 2019 décidant de réaliser la sécurisation du Chemin du Puits avec la mise en place de coussins berlinois, d'une portion de voie à 30 km/h et de la pose de signalisation horizontale et verticale, afin de diminuer la vitesse des véhicules.

**Considérant** que le montant des travaux s'élève à 6 638,57 euros TTC soit 5 532,14 H.T.

Le montant des amendes de police 2018 répartition 2019 attribué à la commune de Fleurieux sur l'Arbresle pour la réalisation de ces travaux s'élève à 3000 €.

**Décision : Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'approuver le montant des amendes de police 2018 répartition 2019 d'un montant de 3000 €.
- de s'engager à réaliser les travaux.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,



Diogène BAFALLA